

Département des YVELINES  
Arrondissement de RAMBOUILLET  
Canton de MONTFORT L'AMAURY  
**MAIRIE DE MERE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
20 février 2007

**L'an deux mil sept**

**Le vingt huit février à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage  
7 mars 2007

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

**Etaient présents :**

M Simon COULOMBEL, Mmes Françoise DUBOS, Denise LEVASSEUR, Annick ADAM, Isabelle CISSE, MM Serge BISSONNET, Pierre DROCHON, Alain COLOMBI, Michel MERCIER, Mme Sylviane DUQUENOY, Louis VIGH, Laurent ANAGONOU, Mme Christine COURTEIX, formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers  
En exercice 17  
Votants 16  
Présents 14

Absents : Philippe PAUMIER représenté par M. RECOUSSINES  
Françoise BUSTARRET représentée par F. DUBOS  
Walter CASTELLANI

Monsieur Laurent Anagonou a été élu secrétaire

**VOIE NOUVELLE DE LA VALLE DE LA MAULDRE**

Considérant les informations selon lesquelles le tracé de la "voie nouvelle de la Vallée de la Mauldre" pourrait bientôt être validé et reprendre l'ancien tracé dénommé A88 sur les bases d'une infrastructure à deux fois deux voies,

Considérant par ailleurs que cette voie ne correspondrait en aucun cas à une déviation locale de la RD191 mais à un projet d'intérêt régional et national (jonction de l'O.I.N (Opérations d'Intérêt National) du Val de Seine avec la ville de St Quentin en Yvelines et l'O.I.N. du plateau de Saclay, maillon de la quatrième rocade autour de Paris, déviation de plusieurs départementales transversales nord sud),

Considérant que suite à la mobilisation de nombreuses Communes, et

A-L.  
M.A.  
S.B.  
A.L.  
G.  
J.  
B.

COURRIER  
ARRIVEE  
15 MARS 2007  
Sous Préfecture  
RAMBOUILLET

à l'association "Sauvons les Yvelines", un amendement a été voté par le Conseil Régional le 15 février 2007 sur le SDRIF remplaçant la Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre par des déviations locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité maintient fermement son opposition au tracé et à la construction de la Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre sur les bases d'une structure de type deux fois deux voies,

Prend en compte la décision du 15 février 2007 du Conseil Régional remplaçant le Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre par des déviations locales.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire de Méré,

  




A.L.  
M.M.  
  
R